



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MAI 2019

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 1er mai 2019 à 19h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, monsieur le conseiller Howard Sauvé, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillé, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2019-05-100

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER MAI 2019 À 19H

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2019
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2019
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
 - 4.1 Dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018
 - 4.2 États financiers se terminant le 23 avril 2019
5. **Correspondance**
6. **Compte-rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MAI 2019

- 7.1 Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie
- 7.2 Dépôt du rapport mensuel du responsable de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
- 7.3 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Adoption du règlement numéro RU.02.2011.11 modifiant le règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-20-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRCd'Argenteuil (règlement de concordance) et afin de modifier diverses dispositions relatives aux normes d'occupation, à la nomenclature des usages, aux bâtiments jumelés ou contigus, aux garages, aux résidences de tourisme, à l'implantation des bâtiments accessoires, au nivellement d'un emplacement, aux quais, aux grilles de spécification des zones H-2 à H-4, H-6 à H-10, H-13 à H-16, H-19 à H-24, Ru-6, Ru-10, Ru-11 et Vi-1 à Vi-4, Vi-6, Vi-7, Vi-9 à Vi-11 et aux usages de production
- 8.2 Dossier PIIA 2019-004 : modification du revêtement de toiture pour la propriété située au 1247, chemin de Mille-Isles
- 8.3 Appui à la Ville de Lachute en lien avec sa demande auprès de Santé Canada relativement aux certificats de production de cannabis à des fins médicales pour consommation personnelle
- 8.4 Approbation de l'entente d'entraide mutuelle en sécurité incendie entre la Municipalité de Mille-Isles et la Municipalité du Canton de Gore
- 8.5 Approbation de l'entente d'entraide automatique en sécurité incendie entre la Municipalité de Mille-Isles et la Municipalité du Canton de Gore
- 8.6 Approbation de l'entente de fourniture de services lors d'intervention d'urgence hors du réseau routier entre la Municipalité de Mille-Isles et la Municipalité du Canton de Gore
- 8.7 Création d'un comité d'analyse pour la mise en place d'une structure organisationnelle commune pour les Services de sécurité incendie de la Municipalité de Mille-Isles, de la Municipalité du Canton de Wentworth et de la Municipalité du Canton de Gore
- 8.8 Acquisition de sept (7) tenues de combat pour le Service de sécurité incendie
- 8.9 Renouvellement du mandat de membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 8.10 Mandat au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation au Conseil municipal sur la vocation du Hameau villageois
- 8.11 Mandat à la MRC d'Argenteuil de procéder à la vente pour non-paiement des taxes de certaines propriétés situées sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles
- 8.12 Adoption d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat
- 8.13 Embauche de monsieur Yves Latour au poste de directeur du Service des travaux publics
- 8.14 Demande de changement de responsable d'application pour le service Employeur D
- 8.15 Dépôt du tableau présentant les investissements routiers 2019-2021 du ministère des Transports du Québec
- 8.16 Autorisation de paiement à l'entreprise Contrôle animalier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MAI 2019

- Marcel Gauthier
- 8.17 Octroi de contrat pour la gestion de la faune (castor) pour l'année 2019-2020
- 8.18 Appel d'offres public pour la collecte et transport des matières résiduelles, du recyclage et des résidus encombrants
- 8.19 Appel d'offres public relatif au déneigement et à l'épandage d'abrasifs sur les chemins municipaux publics et sur le chemin de Mille-Isles
- 8.20 Abrogation de la résolution numéro 2018-09-202 intitulée Adjudication de contrat pour la démolition du 20-22, chemin du Domaine
- 8.21 Allocation d'un budget pour la Fête de Mille-Isles 2019
- 8.22 Modification de la résolution 2019-04-058 portant le titre Affichage de postes étudiants pour l'été 2019
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2019-05-101

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2019

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2019 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2019.

ADOPTÉE.

2019-05-102

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2019

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2019 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandra Lescarbeau

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2019.

ADOPTÉE.

2019-05-103

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MAI 2019

liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois avril 2019.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois avril 2019 totalisant **59 685,63 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois avril 2019.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 *Dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018*

En conformité avec l'article 176 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, après que soit dûment paru un avis public à cet effet le 23 avril 2019, dépose le rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 pour la Municipalité de Mille-Isles et le rapport du vérificateur, tels que préparés par le cabinet de comptable Gariépy Bussière CPA Inc.

4.2 *États financiers se terminant le 23 avril 2019*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 23 avril 2019.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois d'avril 2019 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication :

Un résumé du rapport financier 2018 sera présenté dans le prochain Info Mille-Isles et sera bientôt accessible sur le site Internet de la Municipalité.

Voirie et infrastructure :

En raison de la crue printanière, une surveillance accrue des sites inondables a été effectuée depuis le jeudi 18 avril. Des tournées du territoire sont également faites régulièrement afin de boucher les trous les plus problématiques sur les chemins de la municipalité. À cet effet,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MAI 2019

la signalisation est un facteur à prendre en considération lors de nos déplacements.

La crue des eaux a causé des dommages sur les chemins Mille-Isles Ouest, Tamaracouta et Raymond. Certaines sections sont fermées, tout comme la Montée de l'Église.

Sécurité publique :

Deux (2) ententes d'entraide en sécurité incendie ainsi qu'une entente de fourniture de services ont été envoyées à la Municipalité du Canton de Gore et celles-ci ont bien été perçues.

Une résolution sera adoptée visant la création d'un comité, en vue de la mise en place d'une structure organisationnelle commune pour les Services de sécurité incendie de la Municipalité de Mille-Isles, de la Municipalité du Canton de Wentworth et de la Municipalité du Canton de Gore.

Loisirs et vie communautaire :

Les infrastructures municipales utilisées pour les loisirs et la vie communautaire méritent qu'on y fasse attention. Nous avons tous le devoir en tant que citoyens d'en assurer la pérennité.

Urbanisme :

Le Conseil va mandater le Comité consultatif d'urbanisme afin qu'il analyse le Hameau villageois tant au niveau de ses objectifs que de sa vocation dans le but d'ici 6 mois de faire des recommandations d'harmonisation au Conseil qui pourront faire l'objet de réglementation.

Environnement :

Le 11 avril dernier, j'ai participé à l'AGA de Tricentris à titre de représentante de la Municipalité. Tricentris est l'OBNL qui fait la gestion des matières recyclables de nos bacs bleus. Parce que la Chine a fermé ses portes aux ballots de fibres contaminés, ceci a eu une incidence sur les revenus de l'entreprise. Cependant, les ballots provenant de Tricentris étaient acceptés, mais les prix ont chuté. Les revenus ont diminué de 33% par rapport à 2017 et les dépenses ont augmenté de 9%. Il y a donc eu une perte de près de 5M \$. Cette perte a été absorbée en grande partie par un fonds de stabilisation (argent mis de côté en cas de coup dur). Cette année sera aussi difficile en termes de revenus, mais les membres de Tricentris (dont fait partie la municipalité) ne seront pas sollicités pour une contribution additionnelle.

En terminant, j'aimerais vous faire part de quelques données intéressantes parce que nous sommes membres de Tricentris :

- le coût de traitement de la tonne métrique des matières recyclables est en moyenne de 22 \$ versus 85 \$ ailleurs au Québec ;
- près de 92 % de notre contribution annuelle nous est remboursée grâce au programme de compensation de Recyc-Québec ;
- 77 % du verre se trouvant dans nos bacs de recyclage est recyclé.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MAI 2019

En conclusion, on continue nos efforts au niveau du recyclage. On n'oublie pas de mettre des efforts au niveau du compostage.

Maire :

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

MTQ investissements 2019-2021 : Chemin de Mille-Isles

Corridor de la Rivière-Rouge : MRC – parc régional, Provincial ou National

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois d'avril 2019.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel du responsable de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport préparé par le responsable de l'application concernant le contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois d'avril 2019.

7.3 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de mars 2019.

8. Affaires diverses

8.1 *Adoption du Règlement numéro RU.02.2011.11 modifiant le Règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-20-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance) et afin de modifier diverses dispositions relatives aux normes d'occupation, à la nomenclature des usages, aux bâtiments jumelés ou contigus, aux garages, aux résidences de tourisme, à l'implantation des bâtiments accessoires, au nivellement d'un emplacement, aux quais, aux grilles de spécification des zones H-2 à H-4, H-6 à H-10, H-13 à H-16, H-19 à H-24, Ru-6, Ru-10, Ru-11 et Vi-1 à Vi-4, Vi-6, Vi-7, Vi-9 à Vi-11 et aux usages de production*

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 6 mars 2019 avec la mention de dispense de lecture par Howard Sauvé ;

2019-05-104



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MAI 2019

Considérant la présentation du projet de règlement le 6 mars 2019 ;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement le 6 mars 2019 ;

Considérant la tenue de l'assemblée de consultation publique le 3 avril 2019 ;

Considérant l'adoption du second projet de règlement le 3 avril 2019 ;

Considérant qu'aucune demande valide n'a été déposée concernant les dispositions contenues dans le présent règlement et susceptibles d'approbation référendaire ;

Considérant que tous les membres du conseil présents ont reçu une copie du règlement ;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le Règlement numéro RU.02.2011.11 modifiant le Règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement numéro 68-20-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance) et afin de modifier diverses dispositions relatives aux normes d'occupation, à la nomenclature des usages, aux bâtiments jumelés ou contigus, aux garages, aux résidences de tourisme, à l'implantation des bâtiments accessoires, au nivellement d'un emplacement, aux quais, aux grilles de spécification des zones H-2 à H-4, H-6 à H-10, H-13 à H-16, H-19 à H-24, Ru-6, Ru-10, Ru-11 et Vi-1 à Vi-4, Vi-6, Vi-7, Vi-9 à Vi-11 et aux usages de production

ADOPTÉE.

2019-05-105

8.2 Dossier PIIA 2019-004 : modification du revêtement de toiture pour la propriété située au 1247, chemin de Mille-Isles

Considérant le projet de modification du revêtement de toiture de la résidence située au 1247, chemin de Mille-Isles ;

Considérant que les propriétaires souhaitent enlever le revêtement de tôle et le remplacer par du bardeau d'asphalte 2 tons de type Mystique ;

Considérant que l'état de la tôle actuelle cause problème aux propriétaires étant donné que l'eau s'infiltre dans la maison quand il pleut ;

Considérant que le bâtiment principal est situé dans le Hameau Villageois et que toute intervention, dans ce cas, la modification du revêtement de toiture de la résidence, est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MAI 2019

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de modification du revêtement de toiture de la résidence située au 1247, chemin de Mille-Isles, conformément au dossier PIIA 2019-004.

ADOPTÉE.

2019-05-106

8.3 Appui à la Ville de Lachute en lien avec sa demande auprès de Santé Canada relativement aux certificats de production de cannabis à des fins médicales pour consommation personnelle

Considérant que la Ville de Lachute a adopté la résolution 137-04-2019 à la séance du 1^{er} avril 2019, relativement à une demande auprès de Santé Canada relativement aux certificats de production de cannabis à des fins médicales pour consommation personnelle ;

Considérant que la résolution fait état des problématiques liées à l'octroi de certificats d'inscription à au plus quatre (4) détenteurs à une même adresse, notamment en terme de consommation de grandes quantités d'eau, d'électricité, d'humidité et d'odeurs nauséabondes et que les bâtiments résidentiels ne sont pas conçus et construits pour accueillir ces cultures ;

Considérant que ce type de culture dans les bâtiments résidentiels contribue à accentuer une détérioration importante du bâtiment et par conséquent, une perte de valeur foncière ;

Considérant qu'il n'y a aucun mécanisme en place actuellement pour informer les municipalités et les corps de police qui les desservent de l'émission de ces certificats de production et que Santé Canada offre peu de collaboration avec les municipalités et les corps de police pour la transmission des renseignements nécessaires ;

Considérant que le processus d'examen des demandes de certificat d'inscription par Santé Canada doit être resserré afin que l'objectif de la loi et la réglementation ne soit pas contournée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPUYER la demande de la Ville de Lachute auprès de Santé Canada relativement aux certificats de production de cannabis à des fins médicales pour consommation personnelle.

DE DEMANDER à Santé Canada :

- De réviser dans les plus brefs délais, le processus d'examen des demandes de certificat d'inscription de production de cannabis à des fins médicales pour la consommation personnelle de façon à assujettir la délivrance à l'obtention préalable d'une attestation de conformité à la réglementation municipale ;
- De réviser, dans les plus brefs délais, les conditions d'émission des certificats d'inscription de façon à distinguer par catégories les types de production en fonction de la quantité de plants et d'imposer des exigences corrélatives ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MAI 2019

- De transmettre à la Municipalité de Mille-Isles une copie de tous les certificats d'inscription déjà émis sur le territoire ainsi que ceux à venir ;
- De revoir, dans les plus brefs délais, les critères pour l'octroi des certificats d'inscription afin que la Loi et sa réglementation ne soient pas détournées à mauvais escient ;
- De considérer les municipalités et les corps policiers comme des partenaires privilégiés dans le traitement des demandes de certificats d'inscription et dans la transmission d'informations ;

QUE la présente résolution soit transmise au ministre de la Santé du Canada, à la Ville de Lachute, à la MRC d'Argenteuil et à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE.

2019-05-107

8.4 *Approbation de l'entente d'entraide mutuelle en sécurité incendie entre la Municipalité de Mille-Isles et la Municipalité du Canton de Gore*

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles et la Municipalité du Canton de Gore se portent mutuellement en assistance en matière de lutte contre les incendies et lors d'intervention impliquant les matières dangereuses ;

Considérant qu'il y a lieu de convenir d'une entente d'entraide mutuelle afin d'établir les rôles et contributions de chacune des municipalités incluant les coûts attribués à ces assistances inter-municipales ;

Considérant que cette entente assure une meilleure protection des biens et personnes sur nos territoires respectifs et qu'elle reflète une volonté de partage équitable ;

Considérant que la Municipalité du Canton de Gore doit également adopter une résolution approuvant cette entente.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER l'entente d'entraide mutuelle en sécurité incendie entre la Municipalité de Mille-Isles et la Municipalité du Canton de Gore.

D'AUTORISER monsieur Michel Boyer, maire et monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer ladite entente.

ADOPTÉE.

2019-05-108

8.5 *Approbation de l'entente d'entraide automatique en sécurité incendie entre la Municipalité de Mille-Isles et la Municipalité du Canton de Gore*

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles et la Municipalité du Canton de Gore se portent mutuellement en assistance en matière de lutte contre les incendies ;

Considérant qu'il y a lieu de convenir d'une entente d'entraide



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MAI 2019

automatique afin d'établir les obligations de chacune d'elles et les modalités de ladite entente ;

Considérant que cette entente assure une meilleur protection des biens et personnes sur nos territoires respectifs et qu'elle reflète une volonté de partage équitable ;

Considérant que la Municipalité du Canton de Gore doit également adopter une résolution approuvant cette entente.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER l'entente d'entraide automatique en sécurité incendie entre la Municipalité de Mille-Isles et la Municipalité du Canton de Gore.

D'AUTORISER monsieur Michel Boyer, maire et monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer ladite entente.

ADOPTÉE.

2019-05-109

8.6 ***Approbation de l'entente de fourniture de services lors d'intervention d'urgence hors du réseau routier entre la Municipalité de Mille-Isles et la Municipalité du Canton de Gore***

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles et la Municipalité du Canton de Gore se portent mutuellement en assistance en matière de fourniture de service lors d'intervention d'urgence hors du réseau routier ;

Considérant qu'il y a lieu de convenir d'une entente afin d'établir les obligations de chacune d'elles et les modalités d'application ;

Considérant que la Municipalité Canton de Gore doit également adopter une résolution approuvant cette entente.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER l'entente de fourniture de service lors d'intervention d'urgence hors du réseau routier entre la Municipalité de Mille-Isles et la Municipalité du Canton de Gore.

D'AUTORISER monsieur Michel Boyer, maire et monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer ladite entente.

ADOPTÉE.

2019-05-110

8.7 ***Création d'un comité d'analyse pour la mise en place d'une structure organisationnelle commune pour les Services de sécurité incendie de la Municipalité de Mille-Isles, de la Municipalité du Canton de Wentworth et de la Municipalité du Canton de Gore***

Considérant que l'étude de regroupement des Services de sécurité incendie de la Municipalité de Mille-Isles, de la Municipalité du Canton de Wentworth et de la Municipalité du Canton de Gore a démontré l'intérêt de centraliser certaines tâches des divers services afin d'augmenter l'efficacité de chacun de ses derniers ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MAI 2019

Considérant que certaines municipalités ont exprimé leur désaccord avec un projet de régie intermunicipale ;

Considérant que les trois Conseils municipaux impliqués désirent étudier davantage la possibilité de regrouper certaines fonctions à l'intérieur d'une direction commune du Service de sécurité incendie ;

Considérant qu'il est le souhait que les procédures soient harmonisées entre les différents services ;

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Mille-Isles propose la création d'un comité d'analyse pour la mise en place d'une structure organisationnelle commune pour les Services de sécurité incendie des municipalités

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CRÉER un comité d'analyse pour la mise en place d'une structure organisationnelle commune pour les Services de sécurité incendie des municipalités, composé de :

Madame Julie Boyer, directrice générale de la Municipalité du Canton de Gore

Madame Sarah Channell, secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Gore

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire trésorier de la Municipalité de Mille-Isles

Madame Nathalie Black, directrice générale de la Municipalité du Canton de Wentworth ;

QUE le mandat du comité est :

D'ÉTABLIR une structure organisationnelle permettant le partage de ressources en sécurité incendie par la délégation de pouvoir à une seule municipalité ;

D'IDENTIFIER les ressources nécessaires au bon fonctionnement de cette structure et de déposer une description de tâche pour chacune ;

DE PRÉPARER une estimation budgétaire basée sur les besoins identifiés à être partagés de façon égale entre les trois municipalités (1/3 : 1/3 : 1/3)

DE PROPOSER l'échéancier nécessaire pour la mise en place de la structure.

DE DÉPOSER l'analyse du comité aux conseils des municipalités respectives avant le 31 mai 2019.

ADOPTÉE.

2019-05-111

8.8 Acquisition de sept (7) tenues de combat pour le Service de sécurité incendie

Considérant que selon la recommandation du directeur du Service des incendies, la Municipalité de Mille-Isles souhaite faire l'acquisition de sept (7) tenues de combat pour le Service de sécurité incendie ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MAI 2019

Considérant que chaque tenu de combat coûte à la Municipalité 1995 \$ taxes en sus, pour un montant total de 13 965 \$ taxes en sus ;

Considérant que cet achat a été prévu au budget 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de procéder avec l'acquisition de sept (7) tenues de combat, au coût total de 13 965 \$ taxes en sus.

D'AUTORISER la dépense et le paiement pour l'acquisition des tenues de combat.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-03000-725.

ADOPTÉE.

2019-05-112

8.9 Renouvellement du mandat de membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Considérant que le mandat d'un (1) des six (6) membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) arrive à terme ;

Considérant que ce membre a exprimé son intention de poursuivre son implication au sein du CCU ;

Considérant que le conseil municipal évalue que la composition actuelle du CCU permet d'atteindre les objectifs.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RENOUVELLER le mandat de madame Ginette Mayer en tant que membre du Comité consultatif d'urbanisme, pour un mandat de 2 ans, se terminant le ou vers le 1er mai 2021.

ADOPTÉE.

2019-05-113

8.10 Mandat au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation au Conseil municipal sur la vocation du Hameau villageois

Considérant qu'il est important de définir la vocation du Hameau villageois comme centre de la Municipalité ;

Considérant qu'avant de développer des projets ou des idées, il importe d'identifier la nature et la vision du Hameau villageois;

Considérant que le Conseil municipal désire ouvrir la discussion afin de prendre les décisions les plus éclairées possibles;

Considérant que le CCU est bien au fait des différents dossiers relatifs au Hameau villageois et est en mesure d'apporter une contribution significative dans la réflexion entourant ce secteur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MAI 2019

Considérant que le Conseil municipal désire obtenir des recommandations à cet effet de la part du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER le Comité consultatif d'urbanisme afin qu'il analyse tant les objectifs que la vocation du Hameau villageois dans le but de soumettre d'ici 6 mois des recommandations d'harmonisation qui pourront faire l'objet de réglementation.

ADOPTÉE.

2019-05-114

8.11 Mandat à la MRC d'Argenteuil de procéder à la vente pour non-paiement des taxes de certaines propriétés situées sur le territoire de la municipalité de Mille-Isles

CONSIDÉRANT que des arrérages de taxes sont dus dans la Municipalité de Mille-Isles ;

CONSIDÉRANT que l'article 1026 du Code municipal prévoit qu'une MRC peut procéder annuellement à une vente pour non-paiement des taxes;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil a adopté le règlement numéro 95-19 afin de fixer la date de la vente pour non-paiement des taxes au 12 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que la liste des immeubles à vendre doit être adoptée par le conseil de la Municipalité avant le 31 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT que la liste des immeubles à vendre ainsi que les montants dus doivent être transmis à la MRC au plus tard le 19 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 18-11-492 établissant les procédures et conditions des ventes pour non-paiement des taxes et la résolution numéro 19-02-076 déterminant les honoraires pour les propriétés qui seront mises en vente pour non-paiement des taxes ;

CONSIDÉRANT que les deux résolutions de la MRC d'Argenteuil fixent certaines conditions advenant des problèmes ou irrégularités avec les immeubles à vendre et qu'elles fixent aussi des montants d'honoraires maximaux qui pourraient occasionner des frais à notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Mille-Isles a pris connaissance des résolutions numéros 18-11-492 et 19-02-076 adoptées par la MRC d'Argenteuil et qu'il est en accord avec les conditions fixées par la MRC.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à faire parvenir à la MRC d'Argenteuil avant le 19 juin 2019, la liste des propriétés à être vendues ainsi que les montants dus, pour la vente pour taxes fixée le 12 septembre 2019 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MAI 2019

D'AUTORISER monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, à se porter acquéreur pour et au nom de la Municipalité d'immeubles qui ne trouveraient pas preneur lors de la vente pour taxes 2019.

ADOPTÉE.

2019-05-115

8.12 Adoption d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

Considérant que le projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27) [ci-après: La Loi], a été sanctionné le 1er décembre 2017 ;

Considérant que suite à cette sanction et conformément à l'article [573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes (ci-après : LCV) ou à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (ci-après : CM)], une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique ;

Considérant que la Municipalité adopte une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.

D'AUTORISER monsieur Michel Boyer, maire et monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer cette procédure.

QUE cette procédure entre en vigueur le 25 mai 2019.

D'AFFICHER la procédure sur le site internet de la Municipalité de Mille-Isles.

ADOPTÉE.

2019-05-116

8.13 Embauche de monsieur Yves Latour au poste de directeur du Service des travaux publics

Considérant que le comité de sélection, composé de monsieur Michel Boyer, maire et monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, a rencontré le candidat le jeudi 18 avril dernier ;

Considérant que les membres du comité sont d'avis que le candidat répond à tous les critères recherchés et détient les compétences nécessaires pour occuper le poste de directeur du Service des travaux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MAI 2019

publics ;

Considérant que monsieur Latour entrera en fonction le 6 mai 2019 ;

Considérant que les conditions et les avantages sont convenus avec monsieur Latour.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER monsieur Yves Latour au poste de directeur du Service des travaux publics.

D'AUTORISER le directeur-général et secrétaire-trésorier à préparer et à signer le contrat à intervenir entre monsieur Latour et la Municipalité de Mille-Isles, selon ce qui a été convenu entre les parties.

ADOPTÉE.

2019-05-117

8.14 Demande de changement de responsable d'application pour le service Employeur D

Considérant que monsieur Pierre-Luc Nadeau a été embauché à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité suite à la Résolution 2019-03-068 adoptée à la séance extraordinaire du 20 mars 2019 ;

Considérant que son affectation a pris effet le 25 mars 2019 ;

Considérant qu'il est nécessaire de donner à monsieur Pierre-Luc Nadeau l'autorisation d'agir au nom de la Municipalité en tant que responsable d'application aux fins d'utilisation du service Employeur D.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, responsable d'application du service Employeur D en remplacement de madame Sarah Channell et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE.

2019-05-118

8.15 Dépôt du tableau présentant les investissements routiers 2019-2021 pour la région des Laurentides du ministère des Transports du Québec (MTQ)

Considérant que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a annoncé la liste des investissements routiers 2019-2021 pour la région des Laurentides ;

Considérant que le ministère des Transport du Québec a créé quatre (4) programmes pour les chemins, qui seraient applicables dans la municipalité de Mille-Isles: un Programme de réfection de pontceaux sur la Rive Nord de Montréal, un Programme de scellement de fissures de diverses routes sur la Rive Nord de Montréal, un Programme d'intervention et d'entretien de diverses routes de la région des



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MAI 2019

Laurentides et un Programme d'intervention sur divers ponceaux de la région des Laurentides.

Considérant que le ministère des Transports du Québec n'a pas prévu d'investissement particulier entre 2019 et 2021 pour le chemin de Mille-Isles leur appartenant ;

Considérant que suite aux échanges intervenues entre le maire et monsieur Claude Thibault, directeur régional du MTQ, concernant l'état déplorable et non sécuritaire du chemin de Mille-Isles, une évaluation du chemin sera faite afin de mettre en place une solution temporaire pour rendre sa chaussée plus sécuritaire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE DÉPOSER le tableau présentant les investissements routiers 2019-2021 pour la région des Laurentides du ministère des Transports du Québec (MTQ).

DE PRENDRE ACTE de l'engagement de la direction générale du MTQ d'évaluer le chemin de Mille-Isles et d'assurer qu'il soit non seulement plus carrossable mais également sécuritaire.

ADOPTÉE.

2019-05-119

8.16 Autorisation de paiement à l'entreprise Contrôle animalier Marcel Gauthier

Considérant que la résolution numéro 2018-04-096 adoptée à la séance du 4 avril 2018 octroi un contrat pour la gestion de la faune (castor) ;

Considérant que l'entreprise Contrôle animalier Marcel Gauthier a effectué les travaux pour lesquelles elle a été mandatée tout au long de l'année ;

Considérant qu'un rapport final a été déposé à la Municipalité le 15 avril 2019 ;

Considérant que la résolution numéro 2018-04-096 prévoit d'imputer le montant au poste budgétaire 02-46000-459 alors qu'en réalité le poste budgétaire applicable pour les services techniques des cours d'eau est le 02-46000-413 ;

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et **D'AUTORISER** le paiement de la facture de l'entreprise Contrôle animalier Marcel Gauthier au montant de 8000 \$.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-46000-413.

ADOPTÉE.

2019-05-120

8.17 Octroi de contrat pour la gestion de la faune (castor) pour l'année 2019-2020



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MAI 2019

Considérant l'analyse des barrages de castors effectuée par l'inspectrice en environnement de la Municipalité, madame Nathalie Bouchard ;

Considérant que 20 barrages sur 10 sites différents ont été identifiés comme étant actifs et nécessitant une intervention ;

Considérant que 7 sites ont été identifiés comme étant à surveiller ;

Considérant que le rapport final a été remis à la Municipalité ;

Considérant la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER le contrat pour la gestion de la faune à Contrôle animalier Marcel Gauthier pour un montant de 8000 \$, payable à la fin du contrat ;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, à signer tout document permettant la conclusion dudit contrat ;

D'IMPUTER au budget 2020, le montant de 8 000 \$ au poste budgétaire 02-46000-413 ;

ADOPTÉE.

2019-05-121

8.18 Appel d'offres public pour la collecte et transport des matières résiduelles, du recyclage et des résidus encombrants

Considérant la nécessité de renouveler le contrat pour la collecte et transport des matières résiduelles, du recyclage et des résidus encombrants HY201604-085, lequel se termine le 31 décembre 2019 ;

Considérant la nécessité de procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions relativement à la collecte et au transport des matières résiduelles, du recyclage et des résidus encombrants ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, afin qu'il procède à la préparation d'un appel d'offres public pour obtenir des soumissions relativement à la collecte et au transport des matières résiduelles, du recyclage et des résidus encombrants pour les années 2020, 2021 et 2022, le tout en conformité avec le Règlement 2018-07 concernant la gestion contractuelle de la Municipalité de Mille-Isles ;

DE PRÉCISER que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MAI 2019

ADOPTÉE.

2019-05-122

8.19 Appel d'offres public relatif au déneigement et à l'épandage d'abrasifs sur les chemins municipaux publics et sur le chemin de Mille-Isles

Considérant que le contrat de service d'une durée de trois (3) ans avec DAVID RIDDELL EXCAVATION / TRANSPORT pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs des chemins municipaux publics et du chemin de Mille-Isles se termine au plus tard à la dernière chute de neige au printemps 2019 ;

Considérant la nécessité de procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions relativement au déneigement et à l'épandage d'abrasifs sur les chemins municipaux publics et du chemin de Mille-Isles ;

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, afin qu'il procède à la préparation d'un appel d'offres public pour obtenir des soumissions pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur les chemins municipaux publics et du chemin de Mille-Isles.

ADOPTÉE.

2019-05-123

8.20 Abrogation de la résolution numéro 2018-09-202 intitulée « Adjudication de contrat pour la démolition du 20-22, chemin du Domaine »

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la résolution portant le numéro 2018-09-202 ;

Considérant que l'abrogation est justifiée par le fait que le Service de sécurité incendie a procédé à une pratique des pompiers dans ces deux (2) bâtiments et que la nature des travaux à effectuer sont différents de ceux soumissionnés en septembre 2018 ;

Considérant que la Municipalité doit retourner en demande de soumission pour les travaux à être effectués sur la propriété, en conformité avec le Règlement 2018-07 concernant la gestion contractuelle de la Municipalité de Mille-Isles.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ABROGER la résolution 2018-09-202.

2019-05-124

8.21 Modification de la résolution 2019-04-058 portant le titre Affichage de postes étudiants pour l'été 2019

Considérant que la Municipalité a demandé une subvention dans le cadre du programme d'emploi d'été Canada pour l'embauche de deux étudiants ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MAI 2019

Considérant que la Municipalité a déposé une demande de subvention pour embaucher un étudiant au Service des travaux publics pendant une période de 12 semaines à raison de 40 heures par semaine et un étudiant au Service de l'urbanisme et environnement pendant une période de 12 semaines à raison de 35 heures par semaine ;

Considérant que la Municipalité a reçu la confirmation d'octroi d'une subvention dans le cadre du programme d'emploi d'été Canada à raison d'un poste étudiant au Service des travaux publics pendant une période de 7 semaines à raison de 40 heures par semaine et un étudiant au Service de l'urbanisme et environnement pendant une période de 8 semaines à raison de 35 heures par semaine ;

Considérant que la Municipalité abroge la résolution 2019-04-058 afin de la remplacer par la présente.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AFFICHER les offres d'emploi pour le poste de journalier-étudiant au Service des travaux publics et le poste de préposé à l'environnement-étudiant au Service de l'urbanisme et de l'environnement pour une période de 8 semaines au taux horaire de 18,17 \$ sur le site Internet « quebecmunicipal.qc.ca », sur le site Internet de la Municipalité, aux endroits d'affichage du territoire de Mille-Isles et dans le journal le Régional, et ce, pour une période de trois (3) semaines ;

QUE la Municipalité va assumer les frais pour l'emploi du journalier-étudiant au Service des travaux publics pour une période d'une (1) semaine ;

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2019-05-125

8.22 Allocation d'un budget pour la Fête de Mille-Isles 2019

Considérant que le budget 2019 prévoit l'organisation des activités pour la Fête de Mille-Isles ;

Considérant que l'activité se tiendra au Camp Scout Tamaracouta le 17 août 2019, remise au 18 août en cas de pluie ;

Considérant que pour le bon fonctionnement, il y a lieu d'allouer le budget nécessaire et d'autoriser la responsable des communications et des loisirs à signer les contrats concernant cet événement.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ALLOUER un montant de 5 201,87 \$ taxes nettes, prévue au budget, pour l'organisation des activités pour la Fête de Mille-Isles ;

D'AUTORISER le responsable des communications et des loisirs à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles, les contrats nécessaires au bon déroulement de cette journée ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MAI 2019

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires suivants :

Fête de Mille-Isles 2019		
POSTE BUDGÉTAIRE	ITEM	BUDGET (taxes nettes)
270170419	Animation	1515 \$ (incluant tire à l'arc)
270170419	Surveillants de plage	310 \$
270170419	Maquillage 2	550 \$
270170419	Surveillance mur d'escalade	310 \$
270170429	Assurances bénévoles	NON APPLICABLE \$
270170516	Rotoculteur	87,99 \$
270170516	Propane	34,10 \$ (1 bombonne de 30 lbs)
270170516	Jeux gonflable + surveillant	709,41 \$
270170610	Nourriture	700 \$
270170610	Blé d'inde	250 \$
270170610	Glace	100 \$
270170641	Certificat du concours	37,39 \$
270170641	Prix de participation	300 \$
270170641	Médailles	197,98 \$
270170641	Bannières	100 \$
total		5 201,87 \$

ADOPTÉE.

9. **Période de questions**

Les personnes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2019-05-126

10. **Levée de la séance**

À 20h22, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MAI 2019

Michel Boyer
Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau
Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Michel Boyer
Maire et président d'assemblée

MB



No de résolution
ou annotation

MB